



UN APOTRE DE L'EUCCHARISTIE

LE R. P. PIERRE-JULIEN EYMARD

(Suite)

VI. — L'Œuvre du Père : L'Adoration perpétuelle du Très Saint Sacrement



N établissant la Congrégation du Très Saint Sacrement, le Père Eymard ne voulait que donner un corps à l'une des conséquences logiques de la présence réelle de Notre-Seigneur dans la Très Sainte Eucharistie.

Dieu, tout anéanti qu'il est, est Roi du ciel et de la terre, il a droit à un culte solennel et continu, qui réponde, dans les conditions du possible sur cette terre d'infirmité, à la gloire du ciel dont il fait le sacrifice pour

demeurer parmi les hommes.

Mais les chrétiens ne sauraient abandonner les devoirs de leur position dans la vie, sans troubler l'ordre social : le Père Eymard réunira des hommes de bonne volonté, libres d'eux-mêmes, qui veuillent composer la cour terrestre du Roi caché.

Notre-Seigneur sortira de son Tabernacle : il se montrera, il régnera.

Il sera le Maître ; il aura des serviteurs uniquement occupés du service de sa divine Personne, laissant tout autre ministère pour le service de son Trône et pour les exigences de sa royale Présence.

Et ces religieux le serviront directement par eux-mêmes et non point indirectement par leurs œuvres ; d'autres, épris de la noble passion du martyre, voleront au delà des mers et porteront la lumière et la vie aux nations assises à l'ombre de la mort ; ou bien, comprenant la puissance civilisatrice du christianisme, consumeront leur vie à élever des générations fortement chrétiennes, ou à combattre, par la parole et par leurs